

# DELIBERATIONS

Du conseil d'administration

4 mars 2017



## CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

### DÉLIBÉRATION n° 2017/3/4-1

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 4 mars 2017,  
sous la présidence de Madame Maryvonne de Saint Pulgent,

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

**Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

**Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

### DÉCIDE :

**OBJET : Approbation du compte-rendu du CA du 10 décembre 2016**

Le conseil d'administration approuve le compte-rendu du conseil d'administration du 10 décembre 2016 joint en annexe de la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par voix 26 POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

Membres en exercice : 28  
Quorum : 14  
Présents et représentés : 26

Fait à Aix-en-Provence, le 4 mars 2017

Maryvonne de Saint Pulgent  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence

**DATE D'AFFICHAGE :** 10.03.2017

## CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

### DÉLIBÉRATION n° 2017/3/4-2

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 4 mars 2017,  
sous la présidence de Madame Maryvonne de Saint Pulgent,

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

**Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

**Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

### DÉCIDE :

#### **OBJET : Demande d'adhésion à la Conférence des Grandes Écoles (CGE)**

Le conseil d'administration approuve la demande d'adhésion à la Conférence des Grandes Écoles conformément au dossier présenté en séance ("*Dossier de candidature à La Conférence des Grandes Ecoles*") et joint en annexe à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

Membres en exercice : 28  
Quorum : 14  
Présents et représentés : 25

Fait à Aix-en-Provence, le 4 mars 2017

Maryvonne de Saint Pulgent  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence

**DATE D'AFFICHAGE :** 10.03.2017

## CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

### DÉLIBÉRATION n° 2017/3/4-3

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 4 mars 2017,  
sous la présidence de Madame Maryvonne de Saint Pulgent,

*Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;*

*Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;*

*Vu le règlement des études de l'institut ;*

*Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;*

### DÉCIDE :

**OBJET : Certificat d'études sur l'Espagne et l'Amérique Latine**

Le conseil d'administration approuve la création du certificat d'études sur l'Espagne et l'Amérique Latine tel qu'il est présenté dans la note "Certificat sur l'Espagne et l'Amérique Latine (CEAL)" annexée à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

Membres en exercice : 28  
Quorum : 14  
Présents et représentés : 25

Fait à Aix-en-Provence, le 4 mars 2017

Maryvonne de Saint Pulgent  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence

**DATE D'AFFICHAGE :** 10.03.2017

## Certificat sur l'Espagne et l'Amérique Latine (CEAL)

### Principes généraux

Le Certificat sur l'Espagne et l'Amérique Latine (CEAL) propose à un petit groupe d'étudiants (une vingtaine) sélectionnés de Sciences Po Aix une spécialisation sur le plan universitaire par le biais d'une formation complémentaire parallèle à la première et la deuxième année de Science Po Aix et prépare les étudiants de troisième année à un projet pédagogique ou professionnel en Espagne ou en Amérique Latine.

Outre un approfondissement de l'étude de la langue espagnole, la formation ouvre sur la richesse, la diversité et les enjeux historiques, politiques, économiques, sociaux et culturels des pays et des populations. Il s'agira de mettre en perspective le monde hispanique européen et latino-américain dans un environnement international en mutation. Le Certificat comprend des enseignements portant sur les différents aspects de la société et des systèmes politiques de l'Espagne et des pays latino-américains contemporains : histoire contemporaine du monde ibéro-américain (1810-2015), sociologie politique du monde hispanique, littérature, cinéma, l'Amérique Latine dans les Relations Internationales, aspects culturels et mémoriels, observatoire du politique (campagnes, élections)...

Cette formation constitue par ailleurs une excellente préparation au Master Expertise Politique comparée de Sciences Po Aix-en-Provence en 5<sup>ème</sup> année (option Amérique Latine) ainsi qu'à d'autres Masters professionnels ou recherche proposés par d'autres établissements (Paris III IHEAL, Toulouse, Lyon, Grenoble, Lille).

Le total des enseignements du certificat atteint 280 heures.

### Délivrance du certificat et gestion pédagogique

Le CEAL est délivré par Sciences-Po Aix.

L'équipe pédagogique est constituée par des enseignants et enseignants chercheurs de Sciences Po Aix, de l'AMU, d'une enseignante chercheuse extérieure spécialiste de l'Espagne contemporaine et de quelques professeurs invités

Encadrement : Responsables du diplôme : Emilie Romero, Professeure agrégée d'espagnol ([emilie.romero@sciencespo-aix.fr](mailto:emilie.romero@sciencespo-aix.fr)) et Sophie Daviaud, Maître de Conférences en science politique, spécialiste de l'Amérique Latine ([sophie.daviaud@sciencespo-aix.fr](mailto:sophie.daviaud@sciencespo-aix.fr))

Candidature au CEAL : Les candidats doivent fournir un CV et une lettre de motivation.

Obtention du certificat CEAL : La délivrance du certificat est subordonnée à l'obtention, compte tenu du coefficient affecté à chaque matière, d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

md

### **Inscriptions**

Les étudiants doivent s'inscrire à deux reprises (en première puis en deuxième année). Certains étudiants bénéficiant de l'accès direct en deuxième année peuvent proposer leur candidature au CEAL en deuxième année.

Les frais d'inscription s'élèvent à 250 € par an pour les étudiants non boursiers et à 90 € par an pour les étudiants boursiers.

### **Modalités de contrôle des connaissances**

Les étudiants inscrits au certificat font l'objet d'une évaluation sous la forme d'un contrôle continu ou d'un contrôle terminal (écrit ou oral) dont les modalités sont arrêtées par le Directeur de l'Institut d'études politiques et portées à la connaissance des étudiants au plus tard un mois après le début des enseignements.

La délivrance du certificat est subordonnée à l'obtention, compte tenu du coefficient affecté à chaque matière, d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

## Certificat sur l'Espagne et l'Amérique Latine

### Première année

Semestre 1	Modalités de contrôle	Coefficient
<b>Cours fondamentaux :</b> - <i>Langue espagnole</i> (40h)  - <i>Histoire socio-politique et culturelle de l'Espagne et de l'Amérique latine contemporaines. (Espagne et Amérique latine : de la colonisation au début du XXème siècle)</i> (20h)	<b>Contrôle continu</b>	Coef. 1
	<b>Écrit ou oral</b>	Coef. 2
<b>Module de projets :</b> - <i>Cinéma (en collaboration avec Cinehorizontes)</i> (10h)	<b>Contrôle continu</b>	Coef. 2
Semestre 2	Modalités de contrôle	Coefficient
<b>Cours fondamentaux :</b> - <i>Langue espagnole</i> (40h)  - <i>Mémoire historique et littérature en Amérique Centrale</i> (20h)	<b>Contrôle continu</b>	Coef. 1
	<b>Écrit ou oral</b>	Coef. 2
<b>Module de projets :</b> - <i>Actualité latino-américaine et/ou espagnole (conférences, ateliers ou séminaires animés par des professeurs invités, des enseignants extérieurs ou des spécialistes de l'Espagne ou de l'Amérique latine)</i> (10h)	<b>Contrôle continu</b>	Coef. 2

**Total 1<sup>ère</sup> année : 140 heures**

MW

## Deuxième année

Semestre 1	Modalités de contrôle	Coefficient
<p><b>Cours fondamentaux :</b>            - <i>Langue espagnole</i> (40h)</p> <p>- <i>Histoire socio-politique et culturelle de l'Espagne et de l'Amérique latine contemporaines. (Révolutions, contre-révolutions, démocraties d'Amérique latine)</i> (20h) (cours en espagnol)</p>	<p style="text-align: center;"><b>Contrôle continu</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Ecrit ou oral</b></p>	<p style="text-align: center;">Coef. 1</p> <p style="text-align: center;">Coef. 2</p>
<p><b>Module de projets :</b>            - <i>Cinéma (en collaboration avec Cinehorizontes)</i> (10h)</p>	<b>Contrôle continu</b>	Coef. 2
Semestre 2	Modalités de contrôle	Coefficient
<p><b>Cours fondamentaux :</b>            - <i>Langue espagnole</i> (40h)</p> <p>- <i>Violence et sortie de violence en Amérique latine et en Espagne</i> (20h) (cours en espagnol)</p>	<p style="text-align: center;"><b>Contrôle continu</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Ecrit ou oral</b></p>	<p style="text-align: center;">Coef. 1</p> <p style="text-align: center;">Coef. 2</p>
<p><b>Module de projets :</b>            - <i>Observatoire politique (campagne et élections en Espagne et en Amérique latine)</i> (10h)</p>	<b>Contrôle continu</b>	Coef. 2

**Total 2<sup>ème</sup> année : 140 heures**

**Total des deux années : 280 heures**

### Équipe enseignante

- Espagnol : **Emilie Romero**, Enseignante agrégée d'Espagnol à l'IEP d'Aix en Provence
- Suivi de projets culturels : **Roxana Nadim**, Responsable Affaires Culturelles à l'IEP d'Aix-en-Provence
- Science Politique : **Sophie Daviaud**, Maître de Conférences en science politique à l'IEP d'Aix-en-Provence, spécialiste de l'Amérique Latine
- Histoire de l'Espagne et de l'Amérique Latine : **Sophie Baby**, Maître de Conférences en histoire à l'Université de Dijon
- Littérature : **Julie Marchio**, Prag Aix-Marseille Université

MSB



## CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

### DÉLIBÉRATION n° 2017/3/4-4

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 4 mars 2017,  
sous la présidence de Madame Maryvonne de Saint Pulgent,

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

**Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

**Vu** Vu le règlement des études de l'institut ;

**Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

### DÉCIDE :

#### **OBJET : Structuration des Masters 2018-2023**

Le conseil d'administration approuve la structuration des Masters 2018-2023 telle qu'elle est présentée dans la note "Présentation de la partie haute de l'offre des diplômes nationaux de Master, préparés par l'IEP dans le cadre de l'association avec l'Université Aix-Marseille » annexée à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 7 abstentions.**

Membres en exercice : 28  
Quorum : 14  
Présents et représentés : 25

Fait à Aix-en-Provence, le 4 mars 2017

Maryvonne de Saint Pulgent  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence

**DATE D'AFFICHAGE :** 10.03.2017

## Présentation de la partie haute de l'offre des diplômes nationaux de Master, préparés par l'IEP dans le cadre de l'association avec l'Université d'Aix-Marseille

La nouvelle offre de diplômes nationaux de Master est en cours de discussion avec l'Université, elle devrait entrer en vigueur à la rentrée 2018 après l'accréditation de l'université à délivrer les diplômes de master dans les mentions et parcours types proposés. Le Conseil d'administration de l'IEP est appelé à approuver la demande qui sera examinée par la CFVU de l'université d'Aix Marseille le 9 mars 2017.

### **1. Note stratégique : Relever les défis de l'excellence pédagogique dans un monde complexe.**

Professeur Rostane MEHDI  
Directeur de Sciences Po Aix

Le cloisonnement des savoirs rend difficile, voire impossible, l'appréhension des problèmes, tout à la fois globaux et complexes, de la société contemporaine, du côté des politiques publiques, des entreprises..., sous l'angle de l'expertise ou de la décision. Dans ce contexte, une approche exclusivement disciplinaire est condamnée. Loin d'être purement spéculative, cette question impose de repenser le mode d'organisation pédagogique et scientifique de l'Etablissement, pourtant établi depuis des décennies. Pour cela, il convient de rester fidèle à la grande tradition pluridisciplinaire de Sciences Po Aix tout en intégrant l'injonction au changement. L'excellence est trop souvent un slogan usurpé et creux. Elle doit au contraire être considérée comme une ambition légitime, un *challenge*, s'exprimant dans des indicateurs de performance fiables. En matière de formation, Sciences Po Aix sera donc évalué sur sa capacité à favoriser l'insertion professionnelle, au plus haut niveau, de ses diplômés.

Le statut de grande école comporte des devoirs. Conformément aux dispositions du décret du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques, la vocation de Sciences Po Aix, on l'a dit, est de former les *cadres supérieurs des secteurs public, parapublic et privé de la nation*. À ce titre, nous devons aux étudiants qui nous font confiance une formation répondant aux standards les plus exigeants. L'Etablissement doit toujours être en avance dans la perception des problématiques émergentes, l'examen des réponses à apporter aux enjeux sociétaux et aux défis internationaux. Sciences Po Aix doit être un lieu de confrontation et de production de savoirs fondamentaux autant qu'opérationnels. C'est ainsi que nous assumerons

notre fonction de formation de décideurs, publics et privés, certes dotés de capacités d'analyse et de décision, mais également armés d'un solide sens de l'intérêt général, respectueux des valeurs d'intégrité intellectuelle et de responsabilité vis-à-vis de la collectivité.

Dans cette perspective, les efforts de l'Etablissement doivent s'articuler autour des axes stratégiques suivants :

- *Doter nos étudiants d'un capital culturel, gage de leur adaptabilité ;*
- *Les spécialiser au plus haut niveau ;*
- *Penser une formation connectée au monde ;*
- *Conduire une transformation des méthodes pédagogiques ;*
- *Porter une attention constante à une professionnalisation visant l'acquisition de compétences génériques et comportementales, gages d'une insertion rapide dans le monde du travail.*

Sciences Po Aix a l'ambition de répondre à cet ensemble de paramètres en proposant une offre de formation riche et diversifiée, en premier lieu dans le cadre de son diplôme.

#### A. Priorités stratégiques

Notre future offre de formation doit être pensée en gardant à l'esprit le fait que le Monde qui s'annonce sera toujours plus complexe. Tout en restant fidèles à la grande tradition de Sciences Po Aix, il nous faut intégrer cette injonction au changement. Au-delà, nous serons attendus sur notre capacité à favoriser une insertion professionnelle optimale de nos diplômés.

Nos efforts doivent viser à :

- Doter nos étudiants d'un capital culturel gage de leur adaptabilité : telle est la vocation du Diplôme d'IEP lui-même. En effet, il donne aux étudiants une formation développant une capacité de conceptualisation, de synthèse que louent tous les employeurs. C'est d'ailleurs le principal avantage que les étudiants acquièrent au fil de leur scolarité et qui les distinguent de tous les autres étudiants
- Spécialiser nos étudiants au plus haut niveau : combinés au diplôme de l'IEP les Masters spécialisés constituent un facteur supplémentaire de visibilité et d'employabilité.
- Penser une formation connectée au monde. L'internationalisation du cursus répond à deux objectifs complémentaires : le renforcement de l'attractivité de l'ESR français en général et de Sciences Po Aix en particulier, l'accroissement de la mobilité internationale de nos étudiants. La promotion de l'excellence universitaire et scientifique française passe à l'évidence par une

combinaison de formations en langues étrangères et le développement d'une offre adaptée aux étudiants étrangers.

- Conduire une transformation pédagogique. En ce sens, il est plus que jamais nécessaire de promouvoir des méthodes pédagogiques axées sur la mise en situation et le recours au numérique. Le défi est ici de rendre les étudiants acteurs d'une « pédagogie contributive, active et numérique ».
- Porter une attention constante à une professionnalisation gage d'une insertion rapide. Sciences Po Aix doit maintenir l'action engagée en matière d'alternance notamment en s'appuyant sur des partenaires publics et privés eux-mêmes très actifs

## B. Principes d'actions

Nous avons veillé à intégrer à nos réflexions les principes suivants :

- La pertinence de l'offre de formation dépend de son adossement à un potentiel pédagogique et scientifique réel. Pour dire les choses simplement, aucun diplôme ne peut être conçu comme un dispositif hors sol. Il conviendra ainsi d'être particulièrement vigilant quant à la légitimité académique ou à l'expérience professionnelle de l'ensemble des intervenants.
- Les Masters ont vocation à accueillir prioritairement les étudiants de Sciences Po Aix ou ceux d'autres IEP souhaitant bénéficier d'une mobilité. S'agissant des étudiants « extérieurs » nous devons être très soucieux de maintenir un taux de sélectivité exigeant. On ne saurait accepter que les effectifs d'un Master puissent, à l'avenir, être majoritairement constitués d'étudiants extérieurs très faiblement sélectionnés.
- Nous n'échapperons pas au débat qui agite les universités sur l'évolution des modalités de sélection en Master 1. Largement imposée par le juge, cette transformation pourrait ne pas rester sans impact sur notre propre organisation. Quelle que soit la solution retenue, notre capacité d'accueil restera limitée.
- Dans un contexte contraint, la soutenabilité financière et administrative de notre offre de formation doit nous conduire à en rationaliser l'architecture. Dans cette perspective, nous devons nous fixer pour objectif raisonnable de resserrer le nombre des spécialités quitte à y intégrer sous forme de parcours internes certaines des spécialités actuellement existantes.
- Notre action s'inscrit dans une logique de site. A cet effet, nous sommes très favorables à la multiplication des spécialités mutualisées et co-portées avec des composantes d'AMU ou des établissements associés (ECM).

# MASTERS

# SCIENCES PO AIX 2018

PRESENTATION AU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

LA SITUATION ACTUELLE (2015/2018) : UNE MENTION, NEUF SPECIALITES

1 Mention	9 Spécialités	Parcours éventuels (14 parcours au total)
<b>Master d'études politiques</b>	Carrières publiques	-
	Expertise internationale	Parcours Expertise en relations internationales
		Parcours Expertise en affaires internationales
	Expertise politique comparée	-
	Métiers de l'information : communication, lobbying, médias (co-porté avec l'EJCAM)	Parcours Communication publique et politique
		Parcours Lobbying, conseil et stratégie
		Parcours Métiers du journalisme et enjeux internationaux
	Politiques européennes	Parcours « Politiques et Métiers de l'Europe »
		Parcours « Politiques des âges en Europe »

	Politiques publiques euro-méditerranéennes	Parcours Métiers et instruments des politiques publiques transnationales
		Parcours Métiers et instruments des politiques publiques méditerranéennes
	Religion et société	-
	Mondialisation et stratégie de la décision publique	-
	Histoire militaire, géostratégie, défense et sécurité	-

## A. LA METHODE

---

### 1. Le bilan de l'offre actuelle

Conformément aux priorités stratégiques approuvées par le Conseil d'administration de l'établissement et à la méthode fixée par le Directeur. Un bilan a été dressé de l'offre actuelle.

➤ **Pédagogique :**

**Attractivité du master pour les étudiants de l'IEP (voir document 1)**

La mesure de l'attractivité des spécialités de master pour les étudiants de l'IEP d'Aix et pour ceux des autres IEP est un élément à prendre en considération. L'offre de master ayant été revue à partir de 2015/2016, c'est sur les deux dernières années universitaires que l'étude a été réalisée.

**Taux de sélectivité (document 1)**

Le taux de sélectivité est un indice quantitatif et qualitatif de l'appréciation de la formation dispensée. Un nombre important de dossiers reçus traduit l'attractivité de la formation pour les étudiants, une sélectivité importante par définition ne conduira à retenir que les meilleurs.

**Ressources académiques internes dans les champs disciplinaires investis**

Le fait de porter une formation implique que l'établissement dispose en interne et/ou dans son environnement immédiat (Aix Marseille Université) d'un certain nombre de ressources humaines permettant d'assurer la charge

*d'enseignement. Si du point de vue des M1 cette condition est largement satisfaite. En M2, les situations sont plus variées.*

*Par ailleurs, l'offre de formation de master se doit d'être adossée à la recherche. L'offre de master doit être liée aux axes stratégiques définis en matière de recherche.*

➤ **Financier : le coût des masters actuels (voir document 2)**

*La méthodologie utilisée a consisté à calculer le coût global de chaque spécialité (redevances, charges d'enseignement et frais de déplacement), à calculer les recettes générées (frais d'inscription, recettes diverses liées, par exemple, à des subventions publiques ou à l'alternance).*

*Le calcul a également porté sur le coût net (charges – recettes) par étudiant.*

*Il s'avère que certaines spécialités présentent, en l'état, un coût qui contribue à conduire une réflexion sur leur restructuration ou à leur réorganisation.*

*Ainsi les formations avec des effectifs trop faibles ou avec une proportion trop importante d'étudiants extérieurs au diplôme de Sciences Po doivent-elle être restructurée.*

**2. Le tableau SWOT**

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une équipe enseignante pluridisciplinaire (Droit, gestion, histoire, science économique, science politique).</li> <li>- Une expertise reconnue dans des domaines variés (préparation aux concours, histoire militaire, science politique, relations et affaires internationales, religion).</li> <li>- Un potentiel scientifique de qualité dans la capacité à appréhender les grandes mutations socio-économiques.</li> <li>- L'aptitude de l'établissement à déployer une recherche action sur des thématiques sociétales en lien avec des priorités nationales et régionales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les contraintes humaines (quantitatives seulement 46 équivalents temps pleins d'enseignants-chercheurs et enseignants en poste).</li> <li>- Les contraintes financières</li> <li>- Une offre de spécialité de master dans une phase transitoire qui devra être ajustée aux ambitions de l'établissement et aux attentes des étudiants.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une professionnalisation des étudiants au service d'une insertion professionnelle rapide au bon niveau de responsabilité et des rémunérations.</li> </ul>	
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un environnement universitaire de premier plan (Aix Marseille Provence Méditerranée).</li> <li>- L'insertion en qualité de membre fondateur dans le dispositif et les instances d'Amidex.</li> <li>- Un environnement socio-économique dynamique.</li> <li>- Une situation géographique privilégiée (Europe et Méditerranée).</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les contraintes juridiques (noms des mentions issus de la nomenclature).</li> <li>- Les contraintes « politiques » (non concurrence avec des formations proposées sur le site par les composantes de l'Université d'Aix-Marseille).</li> </ul>

### 3. Le nouveau cadre juridique de création des masters

Un certain nombre de réformes affectent la procédure visant à créer des diplômes nationaux de masters.

➤ **La structuration des masters est renouvelée.**

Si les Masters doivent encore se rattacher à un DOMAINE (champs disciplinaire), leur structuration est modifiée.

Au niveau de la MENTION, jusqu'à présent, les établissements étaient libres du choix du nom de leur mention, désormais celle-ci doit être issue d'une nomenclature arrêtée par le ministère (**Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master**)

Les mentions se décomposeront en PARCOURS TYPES (*anciennement spécialités*)

Ces parcours types se diviseront à leur tour en OPTION (*anciennement parcours*)

➤ **La procédure de création est modifiée**

Les universités ne seront plus habilitées à délivrer un master mais accréditées par le ministère après avis du CNESER. Ce dernier se limitera à valider la structuration de l'offre en Domaine/Mention/Parcours-types présentés dans une architecture d'ensemble et au travers des fiches AOF, après avis du HCERES.

Les Universités, dans un second temps, dans le cadre de l'accréditation délivrée, approuveront les maquettes des mentions, des différents parcours types et des options éventuelles ainsi que les modalités de contrôle des connaissances.

#### **4. Les objectifs de Sciences Po Aix**

*Ces objectifs, dans la construction de la nouvelle offre de formation en master, ont été affichés dans le dossier d'autoévaluation remis au Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ils figurent également dans le dossier sur la stratégie de l'établissement remis à la même autorité (Chapitres 1 et 3). Ces deux documents ont été communiqués au Conseil de perfectionnement.*

*Les objectifs s'articulent autour de quatre points.*

- *Proposer une offre de formation en adéquation avec les atouts de l'établissement et en conformité avec les axes stratégiques présentés par le Directeur et approuvés par le Conseil d'administration.*
  - Un cursus internationalisé (thématiques internationales, langues, cours en langues étrangères, stages à l'étranger)
  - Un cursus pluridisciplinaire (double ancrage disciplinaire est la règle).
  - Un cursus professionnalisant (méthodes pédagogiques innovantes, stages, apprentissage).
  - Un cursus qui s'inscrit dans son environnement académique, socio-économique et géographique. Il s'agira ainsi d'éviter des doublons sur le site et même de compléter harmonieusement l'offre portée par les composantes de l'Université mais aussi de développer ou de nouer des partenariats avec ces dernières, pour unir nos compétences dans des formations partagées.
- *Proposer une offre de formation en adéquation avec les ressources et les spécificités de l'IEP*

##### ***Des formations classiques (dans un IEP)***

- *Carrières publiques*
- *Métiers de l'information et de la communication*
- *Expertise internationale*
- *Politiques européennes*
- *Politique comparée*
- *Politiques publiques*

##### ***Des formations originales (« pépites »)***

- *Religion et société*
- *Histoire militaire, géostratégie, sécurité et défense.*

### **Des formations nouvelles**

- *Politique culturelle et mécénat*
  - *Audit légal*
- *Proposer une offre de formation financièrement soutenable*

*La soutenabilité financière doit conduire à prendre en compte de coût de chaque formation, rapporté au nombre d'étudiants inscrits, et dans l'effort de restructuration à mutualiser soit des enseignements au sein d'une même mention, soit à partager, lorsque c'est possible, les enseignements et leur charge avec les composantes de l'Université, qui sont confrontées comme l'IEP à la raréfaction des ressources.*

*Dans ce contexte, des formations existantes seront regroupées sous un parcours type commun. Les anciennes spécialités « Expertise politique comparée » et « Religion et société » sous le parcours type **DYNAMIQUES POLITIQUES & MUTATIONS DES SOCIÉTÉS / Mondes arabes et musulmans/ Amérique Latine / Europe***

*Les anciennes spécialités « Politiques européennes » et « Politiques publiques euro-méditerranéennes » sous le parcours type **POLITIQUES EUROPÉENNES ET ACTION TRANSNATIONALE***

*Mondialisation et stratégie de la décision publique ne sera pas reconduit.*

- *Proposer une offre de formation construite de manière cohérente.*

L'IEP s'est trouvé confronté à la difficulté d'abriter sous une mention unique, avec les contraintes liées à un tronc commun substantiel, les neuf spécialités jusqu'ici portées, sans dénaturer le diplôme de master qui s'étend sur deux années de formation cohérentes. L'expérience de ces deux années transitoires de sortie de crise (2015/2016 et 2016/2017), nous conduit ainsi à solliciter deux mentions en propre et de participer par des parcours types à d'autres mentions avec des composantes de l'Université.

Disposer de deux mentions permettra ainsi de libérer le carcan qui imposait aux neuf formations antérieures abritées par une seule mention de proposer des parcours plus homogènes et d'amorcer réellement la pré-spécialisation dès le M1.

Le fait de pouvoir isoler au sein de parcours types spécifiques trois autres formations envisagées et partagées avec des composantes de l'université produit le même résultat

## **B. LE PROJET**

---

### **1. Le projet de restructuration du master « études politiques » passe par la création de deux mentions distinctes :**

**Mention « Science politique »**

Cette mention réunit 3 parcours-types déclinés en 7 options :

**Parcours-type 1 : MÉTIERS DE L'INFORMATION : Communication – Lobbying – médias<sup>1</sup>**

3 OPTIONS :

- Communication publique et politique ;
- Lobbying, conseil, stratégie ;
- Journalisme international.

**Parcours-type 2 : POLITIQUES EUROPÉENNES ET ACTION TRANSNATIONALE**

2 OPTIONS :

- Projets euro-méditerranéens et coopération décentralisée ;
- Politiques européennes<sup>2</sup>

**Parcours-type 3 : DYNAMIQUES POLITIQUES & MUTATIONS DES SOCIÉTÉS / Mondes arabes et musulmans/ Amérique Latine / Europe<sup>3</sup>**

2 OPTIONS :

- Transitions politiques et mouvements sociaux ;
- Religion et politique

**Mention « Relations internationales »**

Cette mention réunit 2 parcours-types déclinés en 3 options :

**Parcours type 1 : EXPERTISE INTERNATIONALE**

2 OPTIONS :

- Expertise en affaires internationale
- Expertise en relations internationales

**Parcours-type 2 : GEOSTRATEGIE, DEFENSE ET SECURITE INTERNATIONALE**

**2. A ces 2 mentions en propre, il faut associer 3 parcours-types portés par l'IEP au sein de mentions pilotées avec d'autres composantes.**

- **Parcours type « POLITIQUE CULTURELLE ET MECENAT »** de la mention de master « Direction de projets et établissements culturels » co-porté par l'Institut de management public et de gouvernance territoriale, la Faculté d'économie et de gestion et l'IEP.

---

<sup>1</sup> En partenariat avec l'Ecole de journalisme et de communication d'Aix-Marseille

<sup>2</sup> En partenariat avec la Faculté de droit et de science politique.

<sup>3</sup> En partenariat avec la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (IREMAM)

- **Parcours type « AUDIT LEGAL »** de la Mention de master « Comptabilité, contrôle et audit » portée par la Faculté d'économie et de gestion et dont la gestion serait assurée par l'IEP.
- **Parcours type « CARRIERES PUBLIQUES »** de la mention de master « Droit public » portée par la Faculté de droit et de science politique et dont la gestion serait assurée par l'IEP.



## CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

### DÉLIBÉRATION n° 2017/3/4-5

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 4 mars 2017,  
sous la présidence de Madame Maryvonne de Saint Pulgent,

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

**Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

**Vu** Vu le règlement des études de l'institut ;

**Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

### DÉCIDE :

#### **OBJET : Modification du règlement des études du diplôme**

Le conseil d'administration approuve la modification du règlement des études telle que proposée dans la note annexée à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

Membres en exercice : 28  
Quorum : 14  
Présents et représentés : 25

Fait à Aix-en-Provence, le 4 mars 2017

Maryvonne de Saint Pulgent  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence

**DATE D'AFFICHAGE :** 10.03.2017

## Modification du règlement des études

**a. Abrogation de l'article 23 de la 1<sup>e</sup> partie du règlement des études.**

Cette abrogation vise à corriger une erreur matérielle. Les conditions de validations ont été modifiées lors du CA de juillet 2015. Pour faire face aux difficultés de conversion des notes obtenues par les étudiants lors de leur mobilité académique en 3<sup>e</sup> année, il avait été décidé de valider forfaitairement les crédits obtenus sans se livrer à une conversion des notes.

Lors de l'introduction de ce nouveau dispositif, nous avons omis d'abroger l'ancienne disposition.

**1<sup>e</sup> partie, Article 23 - Validation du séjour académique à l'étranger.** Les notes obtenues à l'université d'accueil sont converties selon un barème correspondant aux systèmes de notation internationaux. Une moyenne globale des notes converties est calculée par une commission désignée par le Directeur de l'IEP. La commission est présidée par le Directeur des Relations Internationales, le Directeur des Etudes en est membre de droit.

**b. Modification du tableau n° 3 (Crédits 4A) passage de 1 à 2 crédits pour le sport**

Correction d'une erreur matérielle par le passage de 1 à 2 crédits pour le sport en 4A pour atteindre les 30 crédits requis pour chaque semestre.

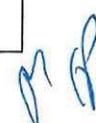
**c. Date de dépôt du sujet du mémoire (Article 30 Première partie)**

La date de dépôt des sujets de mémoire apparaît comme tardive au regard de la charge que représente la réalisation de ce travail. Il paraît ainsi souhaitable d'anticiper cette date à la fin de la 2<sup>e</sup> année pour permettre aux étudiants de débiter leur recherche durant l'année de mobilité internationale.

Il est entendu que l'étudiant qui souhaiterait changer de sujet de mémoire à son retour de l'année de mobilité pourrait le faire.

### Première partie du règlement des études

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 30– Mémoire.</p> <p>Chaque étudiant prépare un mémoire sous la direction d'un enseignant de l'IEP, professeur, maître de conférences ou assimilé à l'une de ces catégories et figurant sur la liste arrêtée chaque début d'année par le Directeur. Le titre du mémoire et le nom du directeur doivent être transmis à la scolarité au plus tard le 31 octobre de la 4<sup>ème</sup> année sur le formulaire prévu à cet effet.</p> <p>(inchangé)</p>	<p>Article 30– Mémoire.</p> <p>Chaque étudiant prépare un mémoire sous la direction d'un enseignant de l'IEP, professeur, maître de conférences ou assimilé à l'une de ces catégories et figurant sur la liste arrêtée chaque début d'année par le Directeur. Le titre du mémoire et le nom du directeur sont transmis à la scolarité <b>au plus tard le 30 juin de la 2<sup>e</sup> année sur le formulaire prévu à cet effet.</b></p> <p>A l'initiative de l'étudiant le titre du mémoire et/ou le nom du directeur pourront être modifiés au plus tard le 30 septembre de la 4<sup>e</sup> année sur le formulaire prévu à cet effet.</p> <p>(inchangé)</p>



# CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

## DÉLIBÉRATION n° 2017/03/04-6

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 4 mars 2017,  
sous la présidence de Madame Maryvonne de Saint Pulgent,

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

**Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

**Vu** l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures d'ingénieurs mentionnées à l'article D. 719-186 du code de l'éducation, sur les instituts d'études politiques mentionnés à l'article D. 719-190 du code de l'éducation, sur l'Institut d'administration des entreprises de Paris et sur l'Observatoire de la Côte d'Azur ;

**Vu** le document de contrôle relatif à l'IEP d'Aix-en-Provence établi en application de l'article 10 de l'arrêté du 26 décembre 2014 susvisé ;

**Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

### **DÉCIDE :**

### **OBJET : Approbation du compte financier de l'année 2016**

#### **Article 1**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 41,8 ETPT
  - Dont 23,1 ETPT sous plafond et 18,7 ETPT hors plafond Etat
- 4 891 340 € de recettes de fonctionnement
- 4 881 676,40 € de dépenses de fonctionnement
  - dont 2 387 686 € de dépenses de personnel
- 0 € de recettes d'investissement
- 189 044 € de dépenses d'investissement
- 9 664 € de résultat comptable
- 344 281 € de capacité d'autofinancement
- 2 960 383 € de Fonds de roulement
- + 20 924 € de variation de fonds de roulement
- + 181 745 € de variation de trésorerie

#### **Article 2**

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 9 664 € en report à nouveau.

Le tableau des autorisations budgétaires (tableau 2), de l'équilibre financier (tableau 4), de la situation patrimoniale (tableau 6), des opérations pluriannuelles (tableau 9), le tableau des emplois, le bilan ainsi que la note de l'agent comptable sont annexés à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

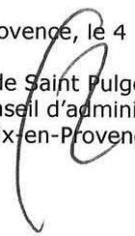
Membres en exercice : 28

Quorum : 15

Présents et représentés : 25

Fait à Aix-en-Provence, le 4 mars 2017

Maryvonne de Saint Pulgent  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence



**DATE D'AFFICHAGE :** 10.03.2017



## CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

- Crédits de paiement (CP) : 1 280 000 €

### Article 3 : Montant de l'opération

Montant estimé de l'opération divisée en 9 lots : 513 802,83 € HT

Montant total de l'opération compte tenu des offres présentées est de : 349 310,06 € HT.

Montant total maximum des opérations compte tenu des éventuelles mises au point (notamment sur le lot 05) : 370 000 € HT (arrondis)

### Article 4 : Offres retenues

Les offres retenues (montants HT) après avis de la commission consultative des marchés sont les suivantes :

- 01 - Revêtements de sols : Société SGPM – domiciliée à SAINT MITRE 13920 -pour un montant de 8856,93 €,
- 02 - Peintures, cloisons, Faux plafonds acoustiques : Société SGPM pour un montant de 59 924, 05 €,
- 03 - Plomberie, Chauffage, Climatisation, Ventilation: Société ENERGETIQUE SANITAIRE – domiciliée à Marseille 13003 - pour un montant de 17 000, 28 €.
- 04 - Menuiseries intérieures : SARL GUERRA – domiciliée à SAINT MITRE LES REMPARTS 13920 - pour un montant de 8 974 €,
- 05 - Menuiseries Extérieures : SARL GUERRA – domiciliée à SAINT MITRE LES REMPARTS 13920 - pour un montant de 18 683 €,
- 06 - Electricité CFO / Cfa : Entreprise CADELEC – domiciliée au CADENET 84160 - pour un montant de 13 145 €,
- 07 - Audiovisuel.Visio.Solutions pédagogiques : Société AXIANS SYSTELCOM, domiciliée à Marseille 13011 – pour un montant de 169 399,75 €
- 08 - Mobilier et équipements spécialisés : Société PRO AMENAGEMENT – domiciliée à VITROLLES 13742 CEDEX - pour un montant de 23 023 €,
- 09 - Menuiseries bois: SA BAREAU – Domiciliée à ROQUEFORT LA BEDOULE 13830- pour un montant de 30 304, 05 €.

Aucune offre n'a été déposée pour le lot 05 « Menuiseries extérieures » lors de la consultation lancée en octobre 2016 pour l'ensemble de l'opération. Par conséquent, et conformément au décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (article 30-2), ce lot a été attribué sans publicité ni mise en concurrence. Seul un devis a été demandé à deux entreprises dont la SARL GUERRA, qui a finalement remporté ce lot avec son offre à 18 683 €.

S'agissant du lot 07, il a été déclaré sans suite à l'issue de la première consultation. Il a donc fait l'objet d'une nouvelle consultation publiée au BOAMP le 16 janvier 2017 et sur le profil acheteur de l'IEP (achatpublic.com). La commission des marchés a suggéré que soit retenue l'offre de la société AXIANS SYSTELCOM d'un montant de 169 399,75 €.

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

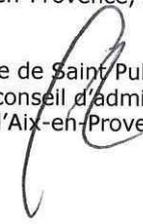
Membres en exercice : 28

Quorum : 14

Présents et représentés : 25

Fait à Aix-en-Provence, le 4 mars 2017

Maryvonne de Saint Pulgent  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence



**DATE D'AFFICHAGE :** 10.03.2017